

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt février à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Dominique MAILLET, Nathalie GUILBERT, Annick PIEDERRIERE et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Philippe BARGAIN, François LE COMTE, Dominique PERRICHOT, Claude PIEL et Gilles RUELLAND, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés: Mmes Elise JOSCHT, Alice BERTRAND, Fabienne SAVATIER et Mrs Daniel HENRY et Stéphane DANION

Était absente : Mme Nadia MONNIER

Ayant donné pouvoir : Mme Fabienne SAVATIER à Mme Annick PIEDERRIERE

Mr le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la taxe de séjour. Cette demande est validée par l'ensemble des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018 et propose de nommer Mr Gilles RUELLAND, secrétaire de séance. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal et nomme Mr Gilles RUELLAND, secrétaire de séance.

ZONE ARTISANALE « LA CROIX DU HOUX » : ACQUISITION DE TERRAIN

Le service technique a subi un incendie le 29 mai 2018. Dans un premier temps, il a été envisagé de le reconstruire au même endroit rue de l'Enchanteur Merlin. Au fur et à mesure de la réflexion, les élus ont considéré que cet emplacement n'était pas propice à recevoir un service technique car le terrain est situé en zone urbaine à proximité immédiate de 11 logements seniors. Une telle activité dans ce secteur pourrait engendrer des nuisances. Cette activité conviendrait dans une zone artisanale.

Mr le Maire a rencontré le propriétaire de la parcelle cadastrée AX n°614 située en zone artisanale pour savoir s'il accepterait de vendre une surface d'environ 2500 m² à la commune pour la construction de son futur service technique. Ce propriétaire est favorable à la vente d'une partie de ce terrain. Après un prix de départ à 25 € le m² et après négociation le propriétaire est d'accord pour vendre une partie du terrain à 22 € / le m².

La commission générale s'est réunie le 06 février 2019 pour examiner cette offre et propose d'acquérir cette partie de terrain.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir au prix de 22€/m² une partie de la parcelle cadastrée AX n°614 environ 2500m² qui sera définie lors de l'établissement du procès-verbal de mesurage
- que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au dossier.

ACQUISITION DE PANNEAUX POUR LE LABEL PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenu le label patrimoine rural de Bretagne en novembre 2018.

Ce label doit être identifié à chaque entrée de bourg. L'association « le label du patrimoine rural de Bretagne » a établi un devis qui s'élève à 900,00 € T.T.C. soit 180 € par panneau. Mr le Maire propose de le valider et de régler la dépense en investissement.

- Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- valider le devis présenté par L'association « le label du patrimoine rural de Bretagne » d'un montant de 900,00 € T.T.C.
- régler la dépense en investissement sur le budget principal
- autoriser Mr le Maire à signer le devis

La séance est levée à 21h15.